

ONTARIO, des deux côtés de la rue St-Germain à la rue Joliette.  
 ONTARIO, du côté nord, de la rue Desery à la rue St-Germain.  
 AVE PACIFIQUE, du côté est, de la rue Souvenir à la rue Dorchester.  
 ST-PAUL et PLACE YOUVILLE, vis-à-vis de la propriété Lyman.  
 AVE DES PINS, depuis le No civique 313 à 317.  
 AVE DES PINS, du côté nord, depuis l'Avenue du Parc au trottoir permanent allant vers l'ouest.  
 PLESSIS, du côté ouest, de la rue Ontario jusqu'à 460 pieds en allant vers le nord.  
 PLYMOUTH GROVE, du côté sud, de la rue Gaudry en allant vers l'est.  
 PRINCE ARTHUR, du côté nord, de la rue Durocher à l'Avenue du Parc.  
 PRINCE ARTHUR, du côté sud, de la rue Durocher à la rue Hutchison.  
 PRINCE ARTHUR, des deux côtés, de la rue Elgin à l'Ave. du Parc.  
 PRINCE ARTHUR, des deux côtés, de la rue Coloniale au Boul. St-Laurent.  
 PRINCE ARTHUR, des deux côtés, de l'Ave. Laval à la rue Coloniale.  
 PRINCE ARTHUR, du côté sud, de la rue Hutchison au trottoir en allant vers l'est.  
 RIVARD, des deux côtés, de la rue Duluth à la rue Rachel.  
 RIVARD, du côté est, de la rue Roy à l'Ave Duluth.  
 RIVARD, du côté ouest, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne.  
 STE-ROSE, des deux côtés, de la rue Panet à la rue Visitation.  
 ROY, du côté sud, depuis le Parc LaFontaine jusqu'au trottoir permanent en allant vers l'ouest.  
 SANGUINET, du côté est, de l'Ave Duluth à la rue Rachel.  
 SANGUINET, du côté ouest, de l'Ave. Duluth jusqu'au trottoir permanent en allant vers le nord.  
 SANGUINET, du côté est, de l'Avenue des Pins à 200 pieds en allant vers le sud.  
 SANGUINET, du côté ouest, de la rue Craig à la rue Dorchester.  
 SANGUINET, du côté est, de la rue Roy à l'Ave Duluth.  
 SHERBROOKE OUEST, depuis le No civique 775 à la rue Guy.  
 SHERBROOKE EST, du côté sud, de la rue Plessis jusqu'à 58 pieds à l'ouest de la rue Panet.  
 SIMPSON, du côté ouest, de la rue Sherbrooke à l'Ave des Pins.  
 SUMMERHILL, des deux côtés, de la Côte des Neiges en allant vers l'est.  
 SUSSEX, du côté ouest, de la rue Dorchester à la rue Tupper.  
 TUPPER, du côté sud, de la rue Fort à la rue Sussex.  
 TUPPER, du côté nord, de la rue Fort à la rue Closse.  
 TURGEON, du côté est, de la rue St-Ambroise à la rue Notre-Dame.  
 ST-URBAIN, du côté ouest, de la rue Prince Arthur à l'Ave des Pins.  
 ST-URBAIN, du côté ouest, de l'Ave des Pins à la rue Duluth.  
 VITRE, des deux côtés, de la rue St-Denis à la rue Cadieux.  
 VITRE, des deux côtés, de la rue Cadieux au Boul. St-Laurent.  
 WELLINGTON, du côté sud, de la rue Congrégation à la rue Magdalen.  
 WELLINGTON, du côté sud, de la rue Leber à la rue Congrégation.  
 AVE WESTMOUNT, du côté sud, de la Côte des Neiges aux limites ouest de la Cité.

sont terminés et déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

(Signé),

CHS. ARNOLDI,  
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité,  
Hôtel de Ville,  
Montréal, 26 février 1912.

PINE AVE., from civic No. 313 to 317.  
 PINE AVE, north side, from Park Ave. to permanent sidewalk westward.  
 PLESSIS, west side, from Ontario to 460 feet. northward.  
 PLYMOUTH GROVE, south side, from Gaudry eastward.  
 PRINCE ARTHUR, north side, from Durocher to Park Avenue.  
 PRINCE ARTHUR, south side, from Durocher to Hutchison.  
 PRINCE ARTHUR, both sides, from Elgin to Park Ave.  
 PRINCE ARTHUR, both sides, from Colonial to St. Lawrence Boulevard.  
 PRINCE ARTHUR, both sides, from Laval Ave. to Coloniale.  
 PRINCE ARTHUR, south side, from Hutchison to permanent sidewalks eastward.  
 RIVARD, both sides, from Duluth to Rachel.  
 RIVARD, east side, from Roy to Duluth.  
 RIVARD, west side, from Rachel to Mary Ann.  
 ST. ROSE, both sides, from Panet to Visitation.  
 ROY, south side, from Park LaFontaine to permanent sidewalk westward.  
 SANGUINET, east side, from Duluth to Rachel.  
 SANGUINET, west side, from Duluth to permanent sidewalk northward.  
 SANGUINET, east side, from Pine Ave. to 200 ft. southward.  
 SANGUINET, west side, from Craig to Dorchester.  
 SANGUINET, east side, from Roy to Duluth.  
 SHERBROOKE WEST, from civic No. 775 to Guy street.  
 SHERBROOKE east, south side, from Plessis to 58 ft. west of Panet.  
 SIMPSON, west side, from Sherbrooke to Pine Avenue.  
 SUMMERHILL, both sides, from Côte des Neiges eastward.  
 SUSSEX, west side, from Dorchester to Tupper.  
 TUPPER, south side, from Fort to Sussex.  
 TUPPER, north side, from Fort to Closse.  
 TURGEON, east side, from St. Ambroise to Notre Dame Street.  
 ST. URBAIN, west side, from Prince Arthur to Pine Avenue.  
 ST. URBAIN, west side, from Pine Avenue to Duluth.  
 VITRE, both sides, from St. Denis to Cadieux.  
 VITRE, both sides, from Cadieux to St. Lawrence Boulevard.  
 WELLINGTON, south side, from Congrégation to Magdalen.  
 WELLINGTON, south side, from Leber to Congrégation Street.  
 WESTMOUNT AVE., south side, from Côte des Neiges to western City limits.

are completed and are now deposited in the office of the undersigned, City Hall.

All persons whose names appear as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

(Signed)

CHS. ARNOLDI,  
City Treasurer.

City Treasurers' Office,  
City Hall,  
Montreal, February 26th, 1912.